



HAL
open science

Délaissés, mais laissés, les chapitres d'une page et l'ordre des Essais

Alain Legros

► To cite this version:

Alain Legros. Délaissés, mais laissés, les chapitres d'une page et l'ordre des Essais. Les Chapitres oubliés des "Essais" de Montaigne : journées d'étude à la mémoire de Michel Simonin, Philippe Desan, Apr 2010, Paris, France. pp.13-29. halshs-01015078

HAL Id: halshs-01015078

<https://shs.hal.science/halshs-01015078>

Submitted on 28 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Délaissés, mais laissés,
les chapitres d'une page et l'ordre des Essais**

... enquerant plustost qu'instruisant

Elles étaient nées en 1570, 1571, 1573, 1574, 1577, 1583. Elles moururent presque toutes peu après, à deux mois, sept semaines, trois mois, un mois, quelques jours. Le « Beuther »¹ a conservé, sinon toujours leur nom (Toinette, Anne et Marie), du moins la date de leur naissance ou de leur baptême souvent précipité. Il n'y aura qu'une rescapée parmi ces petites filles : Léonor, la cadette, dont la venue au monde précéda sans doute de peu le début de la rédaction des *Essais*.

Nés entre 1572 et 1580, sans « l'accointance d'une femme » (mais bien des dames-fées furent invitées auprès de leurs berceaux), les enfants-chapitres des *Essais* seraient-ils par hasard des garçons, comme le suggère le fameux titre-frontispice de 1588 aux six enfants robustes et l'épigraphe qu'y ajouta l'auteur, ravi de voir grandir sa progéniture de papier² ? Lorsque naissent ceux du troisième lit, presque tous vigoureux, les aînés ont grandi et forci, mais de façon très inégale. Certains n'ont guère été nourris. L'un d'entre eux a été tout bonnement délaissé.

Délaissé, mais laissé, inchangé ou presque d'une édition à l'autre. Qu'ici prenne place la copie intégrale de ce chapitre d'exception, capable de réconcilier, ô miracle ! « ceux qui croyaient au ciel » de l'édition posthume « et ceux qui n'y croyaient pas », même si son titre assure que « Le profit de l'un est dommage de l'autre » :

Demades Athenien condamna un homme de sa ville, qui faisoit mestier de vendre les choses necessaires aux enterremens, sous tiltre de ce qu'il en demandoit trop de profit, et que ce profit ne luy pouvoit venir sans la mort de beaucoup de gens. Ce jugement semble estre mal pris ; d'autant qu'il ne se faict aucun profit qu'au dommage d'autrui, et qu'à ce compte il faudroit condamner toute sorte de guain. Le marchand ne faict bien ses affaires, qu'à la débauche de la jeunesse : le laboureur à la cherté des bleds : l'architecte à la ruine des maisons : les officiers de la justice aux procez et querelles des hommes : l'honneur mesme et pratique des Ministres de la religion se tire de nostre mort et de noz vices. Nul medecin ne prent plaisir à la santé de ses amis mesmes, dit l'ancien Comique Grec ; ny soldat à la paix de sa ville : ainsi du

¹ Fac-similé publié, avec transcriptions et commentaires, par Jean Marchand, *Le Livres de raison de Montaigne*, Paris, Compagnie française des Arts graphiques, 1948. Nouvelles transcriptions dans A. Legros, *Montaigne manuscrit*, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 75-112 (à paraître).

² « Viresque acquirit eundo » (« Et il prend des forces en avançant »), Virgile, *Enéide*, IV, 175. Manuscrite sur l'Exemplaire de Bordeaux (désormais EB), absente de l'édition de 1595, cette épigraphe n'apparaît dans la page de titre imprimée qu'en 1598 ; elle ne sera remplacée par « Que sçai je ? » et l'empreinte de la balance en équilibre qu'à partir de 1635.

reste. Et qui pis est, que chacun se sonde au dedans, il trouvera que nos souhaits intérieurs pour la plus part naissent et se nourrissent aux despens d'autrui. Ce que considerant, il m'est venu en fantasie, comme nature ne se dement point en cela de sa generale police : car les Physiiciens tiennent, que la naissance, nourrissement, et augmentation de chasque chose, est l'alteration et corruption d'un'autre. *Nam quodcunque suis mutatum finibus exit, Continuo hoc mors est illius, quod fuit ante* [« Car toute transformation qui fait sortir un élément de ses limites entraîne aussitôt la disparition de ce qu'il était auparavant »]³.

Ce chapitre occupe une seule page dans la nouvelle édition de Montaigne à la Pléiade (*Les Essais* de 1595). Une page comprenant dans cette édition une quarantaine de lignes, avec ses 24 lignes il est le plus court de tous. Cinq autres pourraient tenir en une page ainsi définie : par ordre croissant, « Vingt et neuf sonnets d'Estienne de la Boétie » (I, 28⁴ ; 26 lignes) ; « De la parsimonie des anciens » (I, 52 ; 28 lignes) ; « Des pouces » (II, 26 ; 34 lignes) ; « De l'oysiveté » (I, 8 ; 38 lignes) ; « D'un mot de Cæsar » (I, 53 ; 39 lignes).

Pourquoi ces chapitres n'ont-ils pas eu droit au développement parfois fort généreux dont d'autres ont été gratifiés d'âge en âge, si bien qu'ils font, auprès d'eux, figure d'avortons ? La réponse est à chercher, semble-t-il, dans la protohistoire de ce livre singulier, à ce moment où un protocole d'*inventio* et de *dispositio* s'est aussitôt imposé à celui qui ne voulait alors, à l'en croire (et pourquoi non ?), qu'enregistrer ce qui lui passait par l'esprit : « Je n'ay point d'autre sergent de bande, à renger mes pieces, que la fortune. A mesme que mes resveries se presentent, je les entasse : tantost elles se pressent en foule, tantost elles se trainent à la file »⁵. Foule ou file : applicable en premier lieu au processus variable de création, la distinction peut aussi s'appliquer à la distribution de l'ouvrage en chapitres d'inégale amplitude. C'est affaire de débit, de « flux », dit encore Montaigne⁶. Les

³ *Essais*, I, 21, 110, dans l'édition critique du texte de 1595 par J. Balsamo, M. Magnien et C. Magnien-Simonin (*Les Essais*, « Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard, 2007), choisie comme édition de référence, sauf indication contraire ; cf. I, 22, 256-257, dans l'édition modernisée du texte de l'Exemplaire de Bordeaux par E. Naya, D. Reguig-Naya et A. Tarrête (*Essais I*, « Folio classique », Gallimard, 2009). Aux graphies près, le texte est le même que celui de 1580 (désormais : < 1580). Seule retouche sur EB et dans les éditions posthumes : « aucun » substitué à « nul ». Ce chapitre est aussi court et intangible que l'emblème d'Alciat intitulé « Ex damno alterius, alterius utilitas » (figure : un lion et un sanglier aux prises sous le regard d'un vautour, selon une fable de Babrius), dont il offre une sorte de commentaire ou *sententia* en prose après en avoir traduit le *titulus*. La culture emblématique de Montaigne n'a pas encore été bien étudiée à ce jour (malgré l'article pionnier de Claudie Balavoine, « Les Essais : une écriture emblématique ? », in *Rhétorique de Montaigne*, Actes réunis par Frank Lestringant, Paris, H. Champion, 1585, p. 59-69 ; on trouve aussi quelques notes sur Montaigne lecteur d'emblèmes dans mon édition du chapitre « Des prières », Genève, Droz, 2003 : voir « Coustau » dans l'index). La brièveté de plusieurs chapitres et le choix de certains titres pourraient trouver pourtant dans cette culture une possible explication, surtout si on élargit le champ d'investigation à la gravure en général (pensons à la « Bataille de Dreux »...).

⁴ I, 29 dans les éditions du vivant de Montaigne.

⁵ *Essais*, II, 10, 429 (< 1580).

⁶ Par exemple quand il parle du libre commentaire « Sur des vers de Virgile » (III, 5) comme d'un « flux de caquet ».

petits ruisseaux des *Essais* ne font pas toujours de grandes rivières ; faute de précipitations, certains se retrouvent presque à sec.

La destinée des chapitres d'une page de 1580-82

Si, comme le souhaitait l'auteur, on cherche à voir « chaque pièce [de sa peinture] en sa naissance »⁷, mieux vaut pour notre propos examiner l'édition de 1582, où une page comprend trente lignes⁸, que celle, disparate, de 1580 en deux volumes (21 lignes par page pour le Livre I ; 25 lignes pour le Livre II, imprimé dans un autre corps et selon une pagination distincte)⁹. Le plus court chapitre était alors « Des postes » (II, 22 : 19 lignes). Venaient ensuite « Nous ne goustons rien de pur » (II, 20 : 21 lignes), « Des senteurs » (I, 55 : 23 lignes) et « Le profit de l'un est dommage de l'autre » (alors I, 22 : 29 lignes). Les autres chapitres déjà signalés, auxquels il convient d'ajouter au moins « Cérémonie de l'antrevue des Roys » (I, 13), « D'un défaut de nos polices » (alors I, 35) et « De la bataille de Dreux » (I, 45), comprennent entre 30 et 40 lignes. A cette époque, et jusque dans l'édition de 1588, les « Vingt (et) neuf sonnets » de La Boétie figurent en bonne place, au beau milieu du livre unique devenu « Livre premier »¹⁰, le chapitre où ils étaient logés ne se signalant pas alors par sa brièveté, mais bien par l'emploi continu de caractères italiques sur plusieurs pages, comptées mais non numérotées en 1580, à la fois comptées et numérotées en 1582 et 1588.

A l'exception du chapitre en quelque sorte intact et de celui des sonnets, tout ce petit monde a grandi, en 1588 et depuis. Le bébé « Des postes » a doublé de taille, grâce à un court préambule à la première personne, mais surtout à des exemples pris chez Plinie et Gomara qui sont venus grossir un discours un peu grêle sur les moyens rapides de communication. Le petit « Nous ne goûtons rien de pur », bref commentaire d'un adage grec enrichi dès avant 1580 d'un emprunt à Bodin, a bien profité par la suite des leçons de l'expérience vécue. « Des senteurs » a progressé lui aussi, sinon en sagesse, du moins en volume, grâce aux moustaches de l'auteur,

⁷ *Essais*, II, 37, 796 : « Je veux représenter le progrès de mes humeurs, et qu'on voie chaque pièce en sa naissance » (< 1580).

⁸ Michel de Montaigne, *Essais*, Reproduction photographique de la deuxième édition (1582) publiée par P. Desan, Paris-Chicago, Société des Textes Français Modernes-Montaigne Studies, 2005.

⁹ *Essais de Messire Michel seigneur de Montaigne [...]* (vol. I, après reconstitution de la page de titre) et *Essais de Michel de Montaigne [...]* (vol. II), Reproduction photographique de l'édition originale (1580) publiée par Daniel Martin, Genève-Paris, Slatkine-Champion, 1976.

¹⁰ La note précédente a montré comment la différence des titres venait renforcer la distinction des volumes. Cette différence disparaît avec l'édition de 1582, qui reprend le premier des deux titres. Lorsqu'en 1588 il ajoutera le Livre III (un seul volume in-quarto), Montaigne prendra soin d'avertir le lecteur que « [son] livre est toujours un ». Peut-être s'était-il déjà dit à lui-même lorsqu'il avait commencé à écrire ce qui allait devenir le « Livre second ». Il n'est peut-être pas anodin que sur la

gardiennes d'odeurs en tous genres, et aux rêveries olfactivo-gastronomiques suscitées par la lecture de Paul Jove¹¹. Passons vite sur « Cérémonie », que la fréquentation des cours royales et la pratique de « l'entregent » ont permis d'étoffer, et sur « Bataille de Dreux » (un vrai nom de garçon !) qu'un nouveau recours à Plutarque a permis de muscler.

Restent donc ceux qui n'ont guère acquis de forces avec l'âge. Les uns ont été prolongés, les autres renforcés, mais fort peu. Ceux du premier type sont « Parsimonie » (deux ou trois lignes fournies par Plutarque) et « Pouces » (deux exemples, l'un pris de Cicéron en 1588, l'autre de Plutarque par la suite¹²). « Oysiveté » est du second type, qui a reçu en 1588 la « farcissure » de quatre vers de Virgile et d'un vers de Martial, aucune autre depuis. Il en est de même de « Un mot de César », truffé de douze vers de Lucrèce répartis en deux lieux, toujours en 1588.

Parcimonie, pouce, mot : thème et titre ont pu imposer dans ces trois cas la brièveté. « Le profit de l'un est dommage de l'autre » avait, quant à lui, vocation à subsister en l'état, ne serait-ce qu'en raison de son titre en forme d'adage et des vers de Lucrèce affirmant que toute modification d'une chose (donc d'un texte !) entraîne la mort de ce qu'il fut. Montaigne applique ici le dogme épicurien à la société des hommes, mais bien d'autres chapitres en tireront profit, qu'il y parle, par exemple, de l'identité personnelle (face à trois portraits de lui à différents âges : « combien de fois, ce n'est plus moy »¹³), ou de la transformation à laquelle, selon saint Paul, chaque homme est appelé à la fin des temps (« par la doctrine physique, ce ne sera plus nous »¹⁴). Plutôt que d'amplifier ce chapitre-souche où s'énonçait la loi universelle, applicable à tous sujets, l'auteur a laissé pousser à distance ses surgeons, mêlés à d'autres plants.

Capital, le chapitre « De l'oysiveté » est, dans les *Essais* de 1580, le premier témoignage d'un regard en arrière, à la fois sur un événement biographique qu'une inscription murale permet de dater (28 février 1571) et sur le chemin parcouru depuis que Montaigne a entrepris de coucher par écrit ses « fantaisies » (soit sept

page de titre du premier volume de 1580 ait été ajouté en petits caractères « & second », alors que ce volume ne contient que le « Livre premier », annoncé, lui, par des capitales.

¹¹ Sur le chapitre « Des senteurs », voir l'article de Catherine Magnien-Simonin ici-même.

¹² Ce dernier ajout d'une seule ligne compense la suppression d'une autre ligne où l'auteur traduisait le verbe latin « pollere » ; par la suite, il ne traduira plus que le grec, supprimant comme ici et à la fin de « Un mot de César », toute traduction du latin.

¹³ *Essais*, III, 13, 1152 : « J'ay des portraits de ma forme de vingt et cinq, et de trente cinq ans : je les compare avec celuy d'asteure : Combien de fois, ce n'est plus moy : combien est mon image presente plus eslongnée de celles là, que de celle de mon trespas. »

¹⁴ *Essais*, II, 12, 547 : « Œuil ne sçauroit voir, dit Saint Paul : et ne peut monter en cœur d'homme, l'heur que Dieu prepare aux siens. Et si pour nous en rendre capables, on reforme et rechange nostre estre (comme tu dis Platon par tes purifications) ce doit estre d'un si extreme changement et si universel, que par la doctrine physique, ce ne sera plus nous. »

chapitres à cette date¹⁵) : « Dernièrement que je me retirai [...] j'ai commencé à les mettre en rôle ». Le gentilhomme, héritier de la terre et des armes de Montaigne, a quitté sa charge parlementaire pour regagner sa « maison » et s'occuper de soi. Il a trouvé dans l'écriture un bon moyen de tenir au bout d'une longe les « monstres fantasques » qui se sont alors présentés à son esprit oisif, plus subtil en cela que l'expéditif Saint-Michel qui continuait sans relâche de transpercer son « serpent » sur un mur de la chapelle... Il n'est pas anodin que le mot « oysiveté » resurgisse au début du dernier chapitre des *Essais* de 1580, comme si celui qui s'était mu peu à peu en auteur avait voulu rappeler que les *Essais* sont issus d'un usage noble mais parfois pesant de l'*otium*, qu'ils constituent toujours une sorte de garde-fou contre les dérèglements de l'esprit inoccupé¹⁶, qu'ils ne sont pas construits sur le mode « artiste » de la philosophie scolastique, mais simplement « mis en rôle », enregistrés selon le modèle fourni par le livre de comptes des marchands¹⁷, qu'ils ne se conçoivent pas enfin hors d'une double contrainte d'écriture depuis longtemps voulue et assumée : « Ce fagotage de tant de diverses pieces, se fait en ceste condition, que je n'y mets la main, que lors qu'une trop lasche oysiveté me presse, et non ailleurs que chez moy »¹⁸. Développer le chapitre « De l'oysiveté » après 1580, c'était lui donner les dimensions de l'ouvrage tout entier.

¹⁵ Pierre Villey pense que le « chapitre premier » tient cet honneur de l'importance que l'auteur accordait au thème traité : l'inconstance de l'homme. Mais bien d'autres thèmes lui importaient... Le grand critique des sources de Montaigne remarque d'ailleurs lui-même que les deux exemples de tête, empruntés à Froissart et Paul Jove, pourraient dater de la toute première période de rédaction (fin 1571 ou début 1572). S'il écarte ensuite cette hypothèse, c'est que la page ainsi rédigée lui paraît trop courte et sans doute trop attrayante au seuil d'un tel livre. Je pense plutôt que le « rôle » a commencé ainsi, dans la modestie, comme pour esquisser un discours *contra* en bonne et due forme, paradoxal comme il se doit, sans doute à partir de la mise en relation de deux lectures récentes : « La plus commune façon d'amollir les cœurs [...] Edouard Prince de Galles [...] Scanderberch, Prince de l'Epire [...] ». Et ce fut tout. Il ne restait qu'à créer un titre à partir de la première phrase qui s'était présentée (« moyens tout contraires » et « mesme effect »), puis laisser ce chapitre pour un autre, en confiant son avenir à la « fortune ». D'ajout en ajout, au gré des lectures successives de Plutarque et de Bodin, sera trouvée l'idée maîtresse, dès avant 1580 : « Certes c'est un subject merveilleusement vain, divers, et ondoyant, que l'homme : il est malaisé d'y fonder jugement constant et uniforme ». Viendront ensuite les apports de Quinte-Curce (pour 1588), puis de Diodore de Sicile (pour EB et 1595). Avant comme après 1580, le texte s'était construit par strates, bien plus nombreuses que les trois ou quatre « couches » généralement admises.

¹⁶ Dans « De la vanité » (*Essais*, III, 9, 990), Montaigne considérera toutefois qu'une telle pratique peut conduire à « l'escrivaiillerie » : « cet embesongnement oïsf, naist de ce que chacun se prent laschement à l'office de sa vacation, et s'en desbauche ».

¹⁷ Voir P. Desan, *L'imaginaire économique de la Renaissance*, Fasano-Paris, « Schena editore-Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, p. 279-305 (« La comptabilité de Montaigne »).

¹⁸ *Essais*, II, 37, 796 (texte mis en place dès 1580). Un rapide examen de la présence de la première personne du singulier (je, moi) dans les premiers chapitres des *Essais* de 1580 montre qu'elle est presque toujours liée à l'indication de lieu (« chez moy ») et à l'activité d'écriture (« j'ai commencé de les mettre en rôle »). On peut y voir la parfaite illustration de ce que Montaigne dit ici de la liaison de l'un et de l'autre en clôturant son édition de 1580.

Long, puis bref, le chapitre central en ses tribulations

Réduit à une page sur EB comme en 1595, le chapitre central du « Livre premier » est celui dont l'existence, bien avant 1580, avait transformé le « rôle » en livre. Son titre de 1588 a été conservé, à une minime variante près (en 1580-82, « Vingt neuf sonnets d'Estienne de La Boétie »), mais il n'y a plus de sonnets depuis qu'ils ont tous été barrés de grands traits obliques sur EB. Seule reste la dédicace à la Comtesse de Guiche¹⁹, inutile, incongrue, voire insultante en l'état, puisque l'objet dédié a disparu. Un paquet-cadeau sans cadeau, une porte ouverte sur le vide... On a du mal à croire que Montaigne se soit rendu coupable d'une telle indécatesse, qui plus est envers l'une de ces « belles et honnestes femmes » dont il dit apprécier le « doux commerce »²⁰. Mieux vaut croire que ni EB ni la copie envoyée à Marie de Gournay n'étaient définitives et qu'à sa mort l'auteur n'avait toujours pas trouvé pour cette place d'honneur un texte de substitution.

Voici la copie intégrale du chapitre tel qu'édité en 1595 (Pléiade, p. 202), vestige intouché de la partie qui lui avait servi seulement d'amorce en 1580, 1582 et 1588 (sans correction sur EB).

Vingt et neuf sonnets d'Estienne de La Boétie, à Madame de Grammont Contesse de Guissen.

Madame, je ne vous offre rien du mien, ou par ce qu'il est desja vostre, ou pour ce que je n'y trouve rien digne de vous. Mais j'ay voulu que ces vers en quelque lieu qu'ils se vissent, portassent vostre nom en teste, pour l'honneur que ce leur sera d'avoir pour guide cette grande Corisande d'Andoins. Ce present m'a semblé vous estre propre, d'autant qu'il est peu de dames en France, qui jugent mieux, et se servent plus à propos que vous, de la poësie : et puis qu'il n'en est point qui la puissent rendre vive et annee, comme vous faites par ces beaux et riches accords, dequoy parmy un milion d'autres beautez, nature vous a estrenee : Madame ces vers meritent que vous les cherissiez : car vous serez de mon advis, qu'il n'en est point sorty de Gascongne, qui eussent plus d'invention et de gentillesse, et qui tesmoignent estre sortis d'une plus riche main. Et n'entrez pas en jalousie, dequoy vous n'avez que le reste de ce que pieça j'en ay fait imprimer sous le nom de monsieur de Foix, vostre bon parent : car certes ceux-cy ont je ne sçay quoy de plus vif et de plus bouillant : comme il les fit en sa plus verte jeunesse, et eschauffé d'une belle et noble ardeur que je vous diray, Madame, un jour à l'oreille. Les autres furent faits depuis, comme il estoit à la poursuite de son mariage, en faveur de sa femme, et sentant desja je ne sçay quelle froideur maritale. Et moy je suis de ceux qui tiennent, que la poësie ne rid point ailleurs, comme elle fait en un subject folatre et desreglé.

Cette dédicace est restée pour ainsi dire en plan, une fois supprimés les vingt-neuf poèmes, mais aussi, à la fin du chapitre précédent, la « petite annonce » à l'adresse de tout détenteur de textes de La Boétie prêt à suivre l'exemple de

¹⁹ En 1580, la dédicace s'adresse à elle comme à la femme de Philibert de Gramont, un proche de Montaigne. Veuve en 1581, elle allait être plus tard la maîtresse influente du roi de Navarre. Etait-il possible, après 1588, de lui retirer l'hommage public auquel elle avait eu droit dans toutes les éditions des *Essais* ?

Poifferré, l'expéditeur des sonnets. Étaient-ils d'ailleurs au nombre de vingt-neuf, ces sonnets ? On ne peut exclure que Montaigne, ayant dû à la dernière minute substituer au *Discours de la servitude volontaire* (désormais *DSV*) les poèmes qu'il avait sous la main, en ait choisi vingt-neuf parmi ceux dont il disposait pour les verser en lieu et place du *DSV*, après « De l'amitié », donc au chapitre 29 si l'on suit la table des matières de 1580. L'hypothèse est en tout cas plus économique que l'hypothèse contraire, qui ferait du nombre exact des sonnets envoyés la clef de la distribution du Livre I en cinquante-sept chapitres, alors que la décision de substitution dut être prise à la hâte, comme certains indices amènent à le penser (voir *infra*).

Pour s'en tenir à cette toute première édition de 1580, quatre faits matériels laissent entendre que le texte de La Boétie prévu pour occuper ce centre devait, tel un diamant distinct de sa monture, échapper à la comptabilité des chapitres : l'absence de pagination des feuillets réservés aux « Vingt et neuf sonnets » ; l'usage généralisé de l'italique pour les vers édités ; la méprise récurrente qui, sauf dans la table des matières de 1580, a fait considérer cet ensemble comme un second « chapitre 28 » jusqu'en 1588 (y compris EB)²¹, alors que « De l'amitié », sorte d'avis au lecteur présentant le *DSV*, était déjà affecté de ce numéro ; enfin, la numérotation des deux chapitres suivants, « vintneufiesme » pour « De la moderation », « trentieme » pour « Des Cannibales », erreurs propres à l'édition de 1580, cependant corrigées dans la table des matières. Tout porte à croire, par conséquent, que le manuscrit confié à Millanges avait accordé à la pièce éditée un statut d'exception²².

Après l'amputation opérée par l'auteur lui-même entre 1588 et 1595, le chapitre central n'est pourtant plus qu'un moignon, au mieux un texte en souffrance, en attente d'un autre texte, étranger, qui le justifierait, et c'est en tant que tel qu'il intéresse notre propos. Impubliable en l'état, à moins de prêter à Montaigne une intention à vrai dire bien moderne : celle de laisser au beau milieu du Livre I une énorme cicatrice textuelle, qui dise à la fois le deuil déjà ancien de l'ami, et, plus récent, le double deuil des deux textes qui avaient été successivement chargés d'assurer en ce lieu sa survie.

²⁰ *Essais*, III, 3, 866.

²¹ Dans l'édition de 1595, le déplacement de I, 14 en I, 40 ayant pour effet de décaler « De l'amitié » à la vingt-septième place, il n'y a plus qu'un seul chapitre 28 : « Vingt et neuf sonnets... ». Sciemment ou non, on ne pouvait opérer plus clair et peut-être plus nécessaire décentrement. Les « monstres » de Montaigne auraient-ils ainsi fini par « digérer », phagocyter le texte trop parfait de l'ami qu'ils étaient au départ chargés d'escorter, mais en s'enroulant autour de lui ? Entre Saint-Michel et son serpent, est-ce bien l'archange qui a gagné ?

²² A quand, une édition des *Essais* qui, faisant fi de la double palinodie et oubliant la belle Corisande, replacera le *DSV* au cœur du Livre I, sans numéros de chapitre et de page, et selon une typographie spécifique ?

Une première cicatrice avait en effet affecté la fin du chapitre précédent, matériellement représentée par trois astérisques alignés et centrés dans l'édition de 1580 (I, p. 273), par cinq astérisques en bout de ligne dans l'édition de 1582 (p. 163). Il faut croire que cette cicatrice textuelle était en voie d'effacement puisqu'en 1588 la seule marque subsistante est un passage à la ligne après ce qui fut très certainement l'*explicit* du discours de présentation, lorsque le *DSV* figurait à cette place : « Mais oions un peu parler ce garson de dixhuit ans » (correction sur EB : « sese ans »)²³. Les lignes qui suivent, sur une page environ, ont été manifestement ajoutées à la hâte pour expliquer la substitution des sonnets au *DSV* et pour tenter de rectifier en quelques phrases bien senties la fausse « image » qu'on pourrait se faire de leur auteur au vu de la publication de son « traicté » parmi des textes subversifs. Peut-être l'imprimeur-libraire Millanges avait-il d'ailleurs eu son mot à dire, étant donné que le 7 mai 1579, deux jours avant l'obtention du privilège, on venait de brûler, à deux pas de son officine, les trois volumes de textes où figurait, à vrai dire sans relief particulier, le bref discours de La Boétie, pour la première fois en version intégrale. Ainsi en avait décidé le Parlement de Bordeaux, peut-être surtout parce qu'on y trouvait, publiée par le genevois Goulart, la liste de ceux qui s'étaient signalés par leurs violences lors de la « Saint-Barthélemy » bordelaise (parmi eux, un Eymar et un Lestonnac, membres de familles alliées à celle de Montaigne...).

Lieu troublé s'il en est, et dès 1580, le centre du « Livre premier » n'est plus après 1588 qu'un chapitre tronqué, une « bizarrerie », sur EB comme dans les éditions posthumes (seule change la formule, ici manuscrite, là imprimée, expliquant l'éviction). La raison pour laquelle il a été maintenu en ce lieu, tel quel et sans aucune retouche, ces lignes du chapitre « De la vanité » où l'auteur justifie la publication de son troisième livre d'*Essais* permettent de l'entrevoir, sans qu'il soit besoin de chercher dans cette anomalie un symbole, tout au plus un symptôme : « Laisse Lecteur courir encore ce coup d'essay, et ce troisieme alongeail, du reste des pieces de ma peinture. J'adjouste, mais je ne corrige pas : Premierement, par ce que celuy qui a hypothequé au monde son ouvrage, je trouve apparence, qu'il n'y ayt plus de droict : Qu'il die, s'il peut, mieux ailleurs, et ne corrompe la besongne qu'il a venduë : De telles gens, il ne faudroit rien acheter qu'apres leur mort : Qu'ils y pensent bien, avant que de se produire. Qui les haste ? »²⁴. Il faut croire que l'auteur des *Essais* s'est, lui aussi, trop hâté : cette déclaration de 1588 allait sous peu être suivie d'effet grâce au maintien de la dédicace, mais en même temps contredite par la suppression des sonnets déjà imprimés.

²³ EB étant à l'origine un exemplaire de l'édition de 1588, on peut consulter la partie imprimée du fac-similé procuré par P. Desan (*Reproduction en quadrichromie de l'Exemplaire de Bordeaux des Essais de Montaigne*, Fasano-Chicago, Schena Editore-Montaigne Studies, 2002), f° 74.

Les chapitres courts, témoins de l'ordre des premiers Essais

« Qu'il die, s'il peut, mieux ailleurs » : ce conseil, Montaigne se l'était peut-être donné à lui-même bien avant de publier, au moment où il « entassait » ses « resveries » ou « fantasies » sans même savoir qu'un jour il les appellerait « essais ». Ainsi s'expliqueraient les distinctions entre « Si le chef d'une place assiegée doit sortir pour parlementer » et « L'heure des parlemens dangereuse », « De la punition de la couardise » et « Couardise mere de cruauté », « De la coustume et de ne changer... » et « Des coustumes anciennes », « C'est folie de rapporter le vray et le faux à nostre suffisance » et « De l'incertitude de nostre jugement », « De ne communiquer sa gloire » et « De la gloire », etc.

Ce ne sont pas en effet les thèmes, ici identiques ou connexes, qui paraissent avoir présidé à la distribution en chapitres, ce sont les circonstances ou, comme le dit l'auteur, la « fortune », pourvoyeuse de rencontres en tous genres, comme autant de déclics lançant divers chapitres : lecture, sentence peinte, conversation, reproche, fait divers, accident, gravure, adage, prière, jeu de société, froid hivernal, mot rare ou technique, texte de commande... « Tout argument m'est egallement fertile. Je les prens sur une mouche »²⁵. Or tout fait mouche quand, pour « s'essayer » soi-même, on se présente à l'écriture sans dessein préconçu. Même si nombre de textes ainsi lancés ont été « allongés » — et cela dès les premières années, ne serait-ce que pour les faire profiter de lectures nouvelles se rapportant plus ou moins au thème — il semble bien que l'ordre primitif ait été respecté, ainsi que les titres donnés à l'origine, qui fixèrent une fois pour toutes la « fantaisie » initiale, quels qu'aient été ses développements ultérieurs, en amont ou en aval²⁶. C'est encore à ce principe qu'on devra, au Livre III, les chapitres « Des coches » et « Des boiteux » qui emportent le lecteur bien au-delà des « arguments » initiaux, ou encore le long commentaire « Sur des vers de Virgile » où la palme est attribuée à Lucrèce pour sa peinture des amours de Vénus sans pour autant modifier le titre en sa faveur.

Si l'on veut tenter de comprendre pourquoi Montaigne a installé, puis conservé dans les différentes éditions de son livre des chapitres très courts à côté d'autres très longs, il n'est pas inutile de garder à l'esprit ce qu'il dit en I, 8 de la mise en « rôle » de ses « fantasies », donc de la probable disposition chronologique

²⁴ *Essais*, III, 9, 1008.

²⁵ *Essais*, III, 5, 919.

²⁶ Voir A. Legros, « Genèse d'un philosophe », *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne*, VIII^e Série, N° 41-42, Janvier-Juin 2006, p. 40-77. En annexe de cet article (p. 61-77), chaque chapitre des *Essais* fait l'objet d'une recherche de ce qui a pu être la « fantaisie » de lancement du chapitre, perceptible dans telle phrase du texte dont le titre conserve la trace, que celle-ci soit située au début, au milieu ou à la fin du chapitre édité en 1580. Ainsi des titres d'emblèmes *ne varietur*, quels que soient les développements ultérieurs (longs chez Pierre Coustau, dont les interprétations

de ces textes devenus chapitres. Pour mieux saisir les raisons de cette *dispositio* étrange, il convient de rechercher dans le texte même quelques jalons qui nous informent sur ce qu'a pu être, de 1571-72 à 1579-80 et dans ses grandes lignes, l'élaboration progressive des *Essais* bordelais.

Pour rappel, ces deux premiers jalons : I, 8, chapitre né de l'expérience fondatrice des déboires de l'*otium* mal réglé et de l'usage consécutif d'une écriture de pur enregistrement ; I, 28²⁷, chapitre né d'une sorte d'illumination qui a permis de transformer le « rolle » de presque trente galops d'essai en projet de livre, quand le modèle d'un peintre à double compétence (tableaux et grotesques) a montré comment mêler en un même texte deux modes d'écriture bien différents, au nom d'un double souci (éditer le texte de l'ami, publier son propre texte). Référés tous deux à des repères biographiques assez bien établis (décoration de la « librairie » et du « cabinet », en 1571-72), ils se font écho, mais « De l'amitié » occupe par rapport à « De l'oisiveté » une position de surplomb quand les « chimères » s'effacent devant la sirène d'Horace et quand les « monstres fantasques », dédoublés en « peintures fantasques » et « corps monstrueux », deviennent des « crottesques » ou « grottesques », ornements inférieurs aux tableaux peints, mais supérieurs aux productions brutes de l'esprit (ils « vivotent » ainsi dans cette « moyenne region » qu'envisage en 1582 l'auteur de I, 54, « Des vaines subtilités »).

Réservant au texte de l'ami la place centrale, Montaigne établit à 2 x 28, donc 56, le nombre total des chapitres que comportera son livre, 57 si l'on compte le *DSV*, soit autant de place pour les « fantaisies » à venir que pour celles qui ont déjà été couchées par écrit. A ce moment de la conception, son livre n'est pas encore « Livre premier ». Il ne le deviendra que lorsque, la limite impartie ayant été largement dépassée, il conviendra d'envisager l'existence d'un « Livre second », dépourvu, quant à lui, de centre manifeste²⁸. Reconnaissons d'ailleurs que l'hommage fait à La Boétie sera alors quelque peu terni, de n'être plus le phare que d'un des deux Livres d'*Essais*.

Alliant le souci d'éditer et le désir d'écrire, le dispositif adopté n'excluait nullement, que ce soit avant ou après 1580, l'amplification du texte, pourvu que les « fantaisies » nouvellement apparues s'y rattachent « par quelque biais ». Seul le

en prose appelées « narrations philosophiques » ont pu inspirer Montaigne, par leur contenu comme par leur forme. Voir *supra*, note 3).

²⁷ I, 27 dans les éditions posthumes.

²⁸ Dans l'édition de 1580, le centre matériel du second volume, consacré au Livre II, se trouve aux deux-tiers du chapitre « Apologie de Raimond Sebond » (II, 12). Faire, pour le « Livre second », le même calcul que pour le livre unique devenu « Livre premier », n'a pas de raison d'être : ici, nul projet d'édition d'un texte allogène, et le centre qu'on prétend, depuis Michel Butor, pouvoir donner au Livre II en mettant en valeur « De la liberté de conscience » (II, 19) ne tient d'ailleurs pas compte de l'emplacement réel de ce chapitre dans l'édition de 1580 (p. « 506 », donc p. 480 après correction, pour un total de 655 pages).

nombre total des chapitres devait être respecté, comme il apparaît bien lorsque Montaigne, peu avant la première publication et sur le conseil d'un lecteur ou d'une lectrice de son manuscrit, pourvoit le chapitre « Du pédantisme » d'un long appendice, si long qu'il faut bien le loger dans un chapitre distinct. Ce sera le suivant : « Quelcun donq ayant veu l'article precedant me disoit ches moy l'autre jour, que je me devoiy estre un peu estendu [*i.e.* j'aurais dû m'étendre] sur le discours de l'institution des enfans » (d'où le titre du nouveau chapitre²⁹).

Pour importer le nouveau « discours » sans modifier l'organisation du livre, la solution la plus simple, si l'on ne voulait pas en faire le chapitre excédentaire 58, c'eût été de supprimer en amont l'un des chapitres les plus courts, par exemple « Le profit de l'un... ». Le principe adopté par Montaigne le lui interdisait. Il pouvait en revanche fondre deux « articles » en un seul, pour peu que les « arguments » fussent voisins. Par exemple 3 et 4 (les passions), 5 et 6 (les pourparlers en temps de guerre), 16 et 18 (la peur), 19 et 20 (la mort)... L'auteur n'est pas remonté si loin, comme le confirment deux omissions dans la table des matières de 1580 : ... 23 *De la coustume, et de ne changer aysement une loy receue* / [24 omis] *Divers evenemens de mesme conseil* / 25 *Du pedantisme* / [26 omis] *De l'institution des enfans* / 27 *C'est folie de rapporter le vray et le faux a nostre suffisance* / 28 *De l'amitié* / 29 [mais 28 selon le péritexte, p. 275] *Vint neuf sonnets d'Estienne de la Boëtie* ...

Il est notable que les deux chapitres non numérotés sont les deux seuls dans ce cas, si l'on considère, non seulement la table des matières du Livre I³⁰, mais aussi celle du Livre II. Ces carences révèlent de nouveau un remaniement de dernière minute. Tout se passe comme si, pour loger « De l'institution des enfans », Montaigne, peut-être suivant l'avis de l'imprimeur Millanges, avait remonté la chaîne des chapitres à partir du texte central et pris en écharpe les deux premiers qui pouvaient être appariés. Assurément, il fallait garder sa place à « De l'amitié » (alors I, 28) et on ne pouvait l'associer avec son voisin, « Divers evenemens de mesme conseil », d'intérêt et de contenu très différents. Ce dernier pouvait en revanche rejoindre le premier chapitre (« Par divers moyens on arrive à pareille fin ») auquel il donnait la réplique, mais l'ordre chronologique³¹ devait être autant que possible

²⁹ *Essais*, I, 25, 153 (< 1580, mais en I, 26).

³⁰ Outre les deux omissions, une seule erreur : « De la solitude », numéroté « 30 » pour 39.

³¹ P. Villey observe que « l'ordre de publication des essais retient en 1580 beaucoup de l'ordre dans lequel ils ont été composés » (Montaigne, *Les Essais*, éd. Villey-Saulnier, PUF, 1988, p. 676). Beaucoup ? Tous, je pense, si l'on excepte « De l'institution... » (et Montaigne trouve nécessaire de justifier cette entorse à son principe). Il faut à cet égard réexaminer certaines dates de rédaction proposées par Villey, qui n'envisage pas qu'un premier jet rédactionnel très bref ait pu ne rien devoir à des lectures, ni qu'un livre ait été revisité à distance ou lu dans des éditions différentes (I, 53 a pu bénéficier du César de 1543, acquis par Montaigne dès 1549). La vision qu'il avait de « l'évolution » de Montaigne a pu l'amener par ailleurs à considérer tous les chapitres courts et bâtis sur des listes d'exemples comme des premiers pas un peu timides, et par conséquent à dater de

respecté. Il ne restait donc qu'à coupler deux chapitres contigus de même thème, au plus près du lieu d'insertion. Or, de même qu'elle n'offre pas de numéro pour le chapitre importé, la table des matières de 1580 omet celui de « Divers evenemens de mesme conseil », révélant ainsi qu'à cette place (24) se trouvait celui qui a été joint depuis à « De la coustume » (23), tandis que l'ancien chapitre 26, « Du pedantisme », était rétrogradé (25). L'insertion se fit donc à moindre frais, de sorte qu'on peut tenter de reconstituer avec quelque vraisemblance l'ordre primitif du manuscrit remis à l'imprimeur : ... 23 *De la coustume / 24 De ne changer aysement une loy receue / 25 Divers evenemens de mesme conseil / 26 Du pedantisme / 27 C'est folie de rapporter le vray et le faux a nostre suffisance / 28 De l'amitié / [Hors d'œuvre] Discours de la servitude volontaire, d'Estienne de la Boëtie / 29 De la moderation / 30 Des cannibales*³² ...

Autre indice de cette fusion hâtive de deux chapitres en un : la syntaxe maladroite du titre double de ce nouveau chapitre 23, « De la coustume, et de ne changer aysement une loy receue », qui associe, en dépendance d'une préposition, un substantif et un infinitif au mode négatif, de surcroît pourvu d'un complément et séparé du substantif par une virgule. La copule, qui lie ici par exception deux éléments dissymétriques et non contradictoires, ne se retrouve ailleurs que dans des titres aux termes plus ou moins antithétiques : biens et maux, vrai et faux, Démocrite et Héraclite, Sénèque et Plutarque, l'utile et l'honnête.

Troisième indice : l'observation du texte lui-même montre bien où s'est opérée la jointure (p. 145 dans l'édition de 1580). Une citation grecque servait en effet d'*explicit* à « De la coustume ». Montaigne la traduit par avance, parlant des « opinions communes » : « Car c'est la regle des regles et generale loy des loix, que chacun observe celles du lieu où il est. *nomois hepesthai toisin enkhôrois kalon*³³ ». Cet adage tiré des *Gnômica* de Crespin permettait de finir en beauté la leçon de relativisme. L'*incipit* du chapitre suivant (« De ne changer aysement une loy receue ») avait fourni le titre en même temps que le thème : « Il y a grand doute, s'il se peut trouver si evident profit au changement d'une loy receüe telle qu'elle soit, qu'il y a de mal à la remuer ». Entre les deux, cette simple phrase, manifestement ajoutée, couture brève, mais bien visible : « En voicy d'une autre cuvée ». On ne saurait mieux dire à la fois la connivence des « arguments » et la distinction des crûs d'origine, désormais sous même étiquette.

ces débuts tel et tel chapitres du Livre II sur ce seul critère (la structure dite en « mosaïque »), au lieu de s'en tenir, comme il le fait le plus souvent et à juste titre, au critère de l'emplacement.

³² Les deux derniers chapitres désignés ici portent aussi les numéros 29 et 30 à l'intérieur du volume, alors qu'ils ont été corrigés (30 et 31) dans la table des matières, une fois le numéro 29 attribué aux sonnets : l'erreur pourrait venir des indications données sur le manuscrit confié à l'imprimeur, laissées par lui en l'état alors qu'étaient rectifiés les numéros des chapitres à partir de « Qu'il faut sobrement se mesler... » (alors I, 32).

³³ Le grec est ici translittéré par commodité.

Il n'était pas inutile de passer par ces considérations quelque peu génétiques, où la conjecture se reçoit de l'observation des données matérielles, pour essayer de comprendre à quoi l'on doit les chapitres les plus courts des *Essais*, ces nains que l'auteur, comme pour une parade, laisse au contact de quelques géants. Un bon « faiseur de livres » eût gommé ces contrastes, mieux réparti les masses textuelles, regroupé tout ce qui pouvait l'être, mais Montaigne, en son laboratoire d'encre et de papier, se voulait d'abord « essayeur », à l'instar de ceux qui testaient encore à Libourne, au moyen de petites balances, la densité des monnaies³⁴.

« Ceux qui disent communément contre ma profession, que ce que j'appelle franchise, simplesse, et naïveté, en mes mœurs, c'est art et finesse : et plustost prudence, que bonté : industrie, que nature : bon sens, que bon heur : me font plus d'honneur qu'ils ne m'en ostent. Mais certes ils font ma finesse trop fine »³⁵. Pareille mise en garde s'adressait aux « parents et amis » aptes à juger Montaigne de son vivant, mais elle pourrait à l'aventure concerner ceux qui cherchent aujourd'hui dans les *Essais* une « architecture secrète » comparable à celle des *Fleurs du Mal*. S'il fallait à tout prix rapprocher Montaigne de la modernité, je lui associerais plus volontiers les surréalistes, pour l'importance qu'ils accordent au hasard, leur culte de la liberté d'invention, leur façon de jouer avec leurs monstres intimes, les dispositifs d'écriture qu'ils mettent en place pour piéger l'inconscient, leur prétention originelle à être plutôt des expérimentateurs de l'esprit humain que des écrivains ou des artistes.

Relisons à cet égard la définition bien connue que Montaigne donne de ses « crottesques » d'écriture, mot dont il a peut-être pensé un moment faire, par antiphrase, le titre de son livre : « Que sont-ce icy aussi à la verité que crottesques et corps monstrueux, rappiecez de divers membres, sans certaine figure [*i.e.* forme arrêtée], n'ayants ordre, suite, ny proportion que fortuite ? »³⁶ Tous les termes de cette déclaration bien segmentée sont pesés. Ils décrivent plus un état de fait qu'ils ne dressent un programme. Etat de fait, mais d'abord état d'esprit : laisser les circonstances décider des thèmes, laisser advenir et passer les « fantasies », laisser le flux de paroles se répandre ou tarir, laisser les textes se détourner du propos d'origine par le libre jeu des associations, qu'elles soient concomitantes ou successives, laisser la chronologie des rencontres décider de l'ordre, de la continuité

³⁴ Voir Marie-Luce Demonet, *A plaisir. Sémiotique et scepticisme chez Montaigne*, Orléans, Paradigme, 2002, p. 35-77 (« Monnaie de singe »).

³⁵ *Essais*, III, 1, 835.

³⁶ *Essais*, I, 27, 187 (I, 28 dans les éditions du vivant de Montaigne).

ou de la discontinuité des propos. Si le discours se structure quelque peu, c'est au fil de la rédaction.

Cette conception de l'écriture, par les dispositifs qu'elle conduit à mettre en œuvre, permet, je pense, de mieux comprendre pourquoi il importait à Montaigne de laisser à leur place et en l'état les chapitres vraiment brefs, comme autant d'essais sans lendemains. Nombreux dans le Livre I, un peu moins dans le Livre II, quasi absents du Livre III, ils sont, je pense, à la place chronologique de leur venue au monde, comme, sur le Beuther, les noms de Toinette, de Léonor, d'Anne et de Marie... S'il en avait été autrement, ils n'auraient plus valeur de témoins pour celui qui dit en achevant ses *Essais* de 1580 : « Je veux représenter le progrès de mes humeurs, et qu'on voie chaque pièce en sa naissance. Je voudrais avoir commencé plus tost, et prendrais plaisir à reconnaître le train de mes mutations »³⁷.

Les chapitres sont des « pièces » analogues à celles qu'avait dû énumérer naguère, par ordre chronologique, le rapporteur « Michel de Montaigne » (ainsi signait-il alors) à la Chambre des Enquêtes du Parlement de Bordeaux ; certaines étaient volumineuses, d'autres tenaient sur quelques lignes ou feuillets, mais il importait de les produire toutes, et à leur place, à partir du moment où elles avaient été authentifiées. « Témoins » étaient aussi les notes de synthèse dûment datées que Montaigne lecteur, un peu avant son entrée en écriture d'essai, avait commencé à placer à la fin de certains de ses livres. Il dit pourquoi : « à fin que cela me représente au moins l'air et idée générale que j'avois conçu de l'auteur en le lisant »³⁸. C'était déjà anticiper sur le regard rétrospectif qu'il jetterait un jour — et plus d'une fois — sur son propre livre pour y reconnaître les « mutations » de ses goûts et de ses jugements.

Tenir ce « registre de durée » pendant une vingtaine d'années, quoique par intermittence (plusieurs campagnes, encore à préciser) et en même temps avoir, pour chacun des textes ainsi engendrés, le souci d'une relative « traçabilité », c'était sans doute une gageure, d'autant plus que ces chapitres étaient en principe appelés à s'enrichir d'apports successifs sans être renommés, à l'instar de nos modernes fichiers informatiques, ces tiroirs commodes mais vite obsolètes pour peu qu'on les charge de nouvelles réflexions. Montaigne a vite vu que sa façon de faire brouillerait un jour les repères d'origine. C'est en tout cas pour s'être tenu autant que possible à ce protocole, en dépit de remaniements internes aux chapitres (l'ajout peut précéder, pénétrer, suivre le texte déjà installé), qu'il a pu dire avec raison de son livre, en 1580 qu'il était le fruit « d'un dessein farouche et extravagant », après

³⁷ *Essais*, II, 37, 796.

³⁸ *Essais*, II, 10, 440.

1588 qu'il était tout bonnement « le seul livre au monde de son espece »³⁹. Un jugement bien mûri, qu'on aurait tort de prendre à la légère...

Alain Legros
CESR, Tours

³⁹ *Essais*, II, 8, 404.